

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Monsieur Sébastien CHANTEMESSE

Secrétaire départemental

ALLIANCE POLICE NATIONALE

Nos réf : FB/MT 148-03-2020

PJ : Question écrite

Aubenas, le 30 Mars 2020

Monsieur le Secrétaire Départemental,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la nécessité d'équiper de masques FFP2 les forces de l'ordre et plus particulièrement les policiers chargés du contrôle des mesures de confinement.

Sachez que je partage votre point de vue. J'estime d'ailleurs que les récentes contaminations au COVID-19 de policiers et de gendarmes rendues publiques cette semaine illustrent pleinement la nécessité de doter en urgence les forces de l'ordre de masques.

C'est dans cet esprit que j'ai déposé à la fin de la semaine dernière une question écrite dont je vous prie de bien vouloir trouver la copie ci-jointe.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Départemental, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec mon soutien

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche





15ème législature

Question N° : 27719	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Pénurie de masques FFP2 dans le cadre de la p	Analyse > Pénurie de masques FFP2 dans le cadre de la pandémie de Covid-19.
Question publiée au JO le : 24/03/2020		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de masques FFP2 dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Le masque de protection FFP2 (*Filtering Facepiece 2* ou « pièce faciale filtrante de niveau 2 ») est, avec le gel hydroalcoolique, un des moyens les plus sûrs de protection contre la contamination au virus dit « Covid-19 ». L'intérêt du masque FFP2 pour les soignants, au delà de leur sécurité, est en effet d'éviter qu'ils ne deviennent eux-mêmes des agents contaminants pour les patients fragiles encore non infectés. Il apparaît néanmoins que la France est aujourd'hui en situation de pénurie et que nombre de personnels de santé (médecins libéraux, infirmières et infirmiers libéraux, personnels des EHPAD, ambulanciers, dentistes, ORL) et de professions exposées au public (services à domicile, caissières, militaires, policiers, gendarmes, pompiers, facteurs, personnels de la logistique agroalimentaire, personnels des pompes funèbres, chauffeurs de taxi) sont contraints d'exercer leur profession sans protection. En 2009, le nombre total de masques FFP2 atteignait, selon un rapport du Sénat, près de 579 691 625 unités. Parmi ceux-ci, 463 millions relevaient du stock stratégique, et 116 millions du stock des établissements de santé. Ce stock a régulièrement baissé depuis 2012 du fait du choix de ne plus renouveler certains stocks arrivant à péremption. Ce stock a même été réduit à sa plus simple expression après l'envoi par la France à la Chine le 19 février 2020 dans le cadre d'un « fret de solidarité », de 17 tonnes de matériel comprenant notamment des combinaisons médicales de protection, des masques, des gants et des produits désinfectants. Cette pénurie atteint à l'heure actuelle son seuil critique puisque même les personnels des établissements de santé souffrent de cette pénurie. Alors que le Président de la République a indiqué aux soignants qu'ils recevraient rapidement des masques de protection, ceux-ci sont toujours dans l'attente. Par ailleurs, les annonces du Président et du Gouvernement suscitent nombre d'inquiétudes, car il semblerait que seuls les soignants devraient pouvoir disposer des masques récemment commandés, alors que les professions particulièrement exposées devraient elles aussi pouvoir en bénéficier. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures d'urgence pour pouvoir augmenter le nombre de masques susceptibles d'être distribués, dans un premier temps à l'ensemble des soignants et professions exposées, puis dans un second temps à l'ensemble des Français ; tous les moyens de la Nation doivent être mobilisés, y compris par réquisition, pour parvenir à cet objectif.